3 novembre 2020

Alerte ! JURIDIQUE

COVID-19 - ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ LANCEMENT D'UN NUMERO D'APPEL

Dans le cadre du contexte sanitaire lié à l'épidémie de la Covid-19, le gouvernement a mis en place un numéro d'appel permettant aux entreprises en difficulté d'obtenir des informations sur les mesures d'urgences.

AIDES DU GOUVERNEMENT

Plusieurs aides telles que le report de charges ou d'impôts, les prêts garantis par l'État ou encore le fonds de solidarité, ont été mises en œuvre par le gouvernement.

Depuis le lundi 2 novembre, toute entreprise dont l'activité est impactée par la crise sanitaire peut obtenir des informations sur ces différentes aides et leurs conditions d'éligibilité en appelant le :

0806 000 245 (*)

Ce service, assuré conjointement par la Direction générale des finances publiques et l'Urssaf, est accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h puis de 13h à 16h

*(appel non surtaxé, prix d'un appel local)

Par ailleurs, nous vous rappelons que la FFB Grand Paris reste à la disposition de ses adhérents pour toute difficulté rencontrée, liée ou non à la crise sanitaire.

Charlène Legay
Juriste consultant
Droit des Affaires
Tél.: 01 40 55 10 65
Mob.: 07 88 98 16 08

ATTENTION !

Ce numéro d'information est créé en complément des services existants et n'a pas pour objet de s'y substituer.
Pour rappel, une plateforme internet permet également aux entreprises d'obtenir des renseignements concernant les mesures de soutien aux entreprises : https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises

FFB GRAND PARIS
Direction des Affaires Economiques et Juridiques
10 rue du Débarcadère • 75852 PARIS Cedex 17
Tél. : 01 40 55 10 71
www.grandparis.ffbatiment.fr @FFBGrandParis